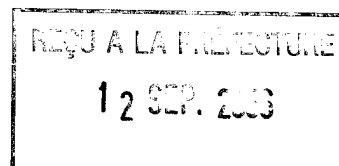


N° CP 6^e/101-06
Séance du - 8 SEP. 2006



**EXTENSION D'UN BATIMENT DE STOCKAGE DE FOURRAGE
POUR M. STEINER NICOLAS A ORBEY
PLAN DE MODERNISATION DES BATIMENTS D'ELEVAGE (PMBE)**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU le rapport au budget primitif 2005 n° 2005/1-6°/06 du 10 décembre 2004 relatif à l'agriculture,
- VU le rapport DM1 2005 n° 2005/III – 6è/13 du 24 juin 2005 relatif au positionnement du Département concernant le « Plan Bâtiment » Etat,
- VU la délibération n° E8-2004 du 14/04/2004, complétée par les délibérations n° 2004/IV-108 du 15/10/2004 et n° 2006/III-3°/20 du 23/06/2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide :

- d'accorder une subvention maximale de 47.395 € à M. STEINER Nicolas à ORBEY, pour l'extension d'un bâtiment de stockage de fourrage.
- d'autoriser le Président du Conseil Général du Haut-Rhin à signer la convention de partenariat jointe en annexe.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet : 12 SEP 2006
Publication : 15 SEP 2006
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER